

En cas d'accident le commissaire doit :

Si vous êtes signaleurs, vous agitez le drapeau jaune sans bouger de votre poste, si la machine a chuté sur la piste, vous présentez également le drapeau jaune à bandes rouges jusqu'à l'inspection de la piste.

Les signaleurs des deux postes avant l'accident présenteront également le drapeau jaune agité.

Si vous êtes d'intervention piste vous devez :

- assurer la protection du blessé avec une protection type C.
- prévenir la direction de course en indiquant le nom ou le n° de votre poste le n° de la moto, l'état du pilote, l'emplacement du pilote et de la moto, l'état de la piste, le tout bien distinctement et sans panique.

Par une présence constante à son poste et par une bonne utilisation des drapeaux, le commissaire donne au pilote le sentiment que sa sécurité est assurée, il ne doit pas s'asseoir sur les bottes de paille, cela pourrait être dangereux pour lui et donner une mauvaise image. Il doit s'exposer le moins longtemps possible sur la piste en intervention et surtout bien être protégé en amont par les drapeaux jaunes. Le commissaire de piste doit rester courtois même s'il est insulté ou menacé, prévenir aussitôt la direction de course.

Les drapeaux que le commissaire a à sa disposition en vitesse.

- Drapeau **NOIR**
- Drapeau **ROUGE**
- Drapeau **JAUNE**
- Drapeau **BLANC**
- Drapeau **JAUNE A BANDES ROUGES**
- Drapeau **NOIR AVEC UN ROND ORANGE**
- Drapeau **BLEU**
- Drapeau **BLANC**
- Drapeau **ROUGE AVEC UNE CROIX DE St ANDRE BLANCHE**
- Drapeau **BLANC AVEC UNE CROIX DE St ANDRE ROUGE**

Les drapeaux que vous présentez que sur ordre du directeur de course

- drapeau **ROUGE**
- drapeau **NOIR ROND ORANGE**
- drapeau **ROUGE CROIX St ANDRE BLANCHE**
- drapeau **NOIR**